

Rapport S 1.6

Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissements non monétaires

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Population déclarante	3
1.2	Périodicité et délai de communication	3
2	Renseignement des opérations.....	4
3	Les différents types de ventilation	4
4	Les statistiques de flux.....	5
4.1	Principes de base.....	5
4.2	Objectif du rapport S 1.6 «Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissement non monétaires»	6
4.3	Recensement des informations sur les effets de valorisation.....	9

1 Introduction

1.1 Population déclarante

Le rapport S 1.6 est à fournir par les fonds d'investissement non monétaires lorsque la position d'une des rubriques requises représente plus de 5% de la somme de bilan.

La BCL est en mesure de contrôler ces 5% sur base des bilans trimestriels.

1.2 Périodicité et délai de communication

Le rapport S 1.6 est à fournir mensuellement et doit parvenir à la BCL au plus tard dans les 20 jours ouvrables après la fin de la période à laquelle il se rapporte.

La BCL établit et publie, sur son site Internet, un calendrier de remise des rapports statistiques.

2 Renseignement des opérations

Les informations sur les effets de valorisation sont seulement à rapporter pour les rubriques suivantes du bilan statistique des OPC non monétaires:

- 1-006000 «Actifs non financiers»
- 1-007000 «Instruments financiers dérivés»
- 2-011000 «Instruments financiers dérivés»

De plus, il est important de noter que le renseignement des informations sur les effets de valorisation n'est à effectuer que pour les rubriques qui représentent plus de 5% de la somme de bilan.

Exemple.

Supposons un fonds d'investissement non monétaire dont les informations à renseigner sur le bilan se caractérisent comme suit pour une période donnée:

- le montant renseigné à la rubrique 1-006000 représente plus de 5% de la somme de bilan
- le montant renseigné à la rubrique 1-007000 représente moins de 5% de la somme de bilan.

Dans cet exemple, le fonds d'investissement non monétaire devra fournir des informations à la BCL uniquement sur les effets de valorisation qui affectent la rubrique 1-006000.

3 Les différents types de ventilation

Les actifs et les passifs ne doivent pas être ventilés.

4 Les statistiques de flux

4.1 Principes de base

La Banque centrale européenne (BCE) élabore des statistiques sur les encours en fin de mois ainsi que sur les transactions effectuées au cours d'un mois pour satisfaire ses besoins d'analyse et de recherche sur les développements dans le domaine des statistiques monétaires et financières.

Les transactions financières correspondent à la différence entre les positions en encours aux dates de déclaration de fin de mois après déduction de l'incidence des effets ne résultant pas de transactions. Les effets qui ne résultent pas de transactions peuvent essentiellement prendre deux formes, à savoir:

- les effets de change qui peuvent modifier la valeur comptable des éléments de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle sont libellés les comptes
- les effets de prix qui peuvent modifier la valeur comptable des éléments de l'actif et du passif

L'identification de ces effets peut être effectuée par la Banque centrale du Luxembourg (BCL) pour la majorité des rubriques du bilan.

1 Sur base des informations fournies dans le cadre du reporting titre par titre, la BCL pourra estimer les transactions effectuées au niveau des rubriques de titres.

Il s'agit des rubriques suivantes:

- 1-003000 «Titres de créance détenus»
- 1-005000 «Titres de participation détenus»
- 2-002050 «Emprunts / Ventes à découvert de titres»
- 2-003000 «Titres de créance émis»
- 2-004000 «Parts émises»

2 De plus, pour ce qui est des rubriques du bilan pour lesquelles les variations qui ne résultent pas de transactions sont essentiellement, voire exclusivement, dues à l'évolution des cours de change, la BCL pourra estimer des transactions en écartant les variations dues à la fluctuation des cours de change.

Il s'agit des rubriques suivantes:

- 1-002000 «Dépôts et créances de prêts»
- 1-090010 «Autres actifs - Intérêts courus non échus»
- 1-099999 «Autres actifs - Autres»
- 2-002010 «Emprunts - Emprunts à vue»
- 2-002020 «Emprunts - Emprunts à terme»
- 2-002030 «Emprunts - Emprunts à préavis»
- 2-002040 «Emprunts - Opérations de vente et de rachat fermes»
- 2-090010 «Autres passifs - Intérêts courus non échus»
- 2-099999 «Autres passifs - Autres»

Toutefois, la BCL ne dispose pas des informations nécessaires pour estimer des transactions et/ou neutraliser les effets des ajustements ne résultant pas de transactions pour les rubriques suivantes du bilan:

- 1-006000 «Actifs non financiers»
- 1-007000 «Instruments financiers dérivés»
- 2-011000 «Instruments financiers dérivés»

Afin de satisfaire à ces besoins, le tableau S 1.6 «Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissement non monétaires» doit fournir les informations qui permettront à la BCL de compiler les transactions.

4.2 Objectif du rapport S 1.6 «Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissement non monétaires»

L'objectif unique du recensement effectué sur base du rapport statistique S 1.6 se limite à fournir des informations sur les effets de valorisation pour les trois postes précités du bilan statistique des fonds d'investissement non monétaires.

L'exemple simplifié de la rubrique 1-006000 «Actifs non-financiers» qui suit permet de mieux cerner l'objectif de ce rapport. Il est cependant entendu qu'un raisonnement identique s'applique aux instruments financiers dérivés.

	Stock au 31.01.2014	Stock au 28.02.2014
Actifs non-financiers	120	200

Le calcul des flux réels au cours du mois de février 2014 est effectué sur base de la formule suivante:

$$\text{Stock au 28.02.2014} - \text{Stock au 31.01.2014}$$

ce qui correspond à:

$$200 - 120 = 80$$

Ainsi, la variation réelle des stocks au cours du mois de février 2014 est de 80.

Cette approche présente certaines lacunes. En effet, le montant total des actifs non-financiers peut également varier sans qu'il y ait des transactions au cours d'un mois, mais simplement en raison de la fluctuation de la valeur des éléments d'actifs et/ou du cours de change de la devise dans laquelle sont libellés les actifs immobilisés. Ainsi, la variation des stocks entre le 31 janvier et le 28 février 2014 s'explique comme suit:

$$\text{Stock au 31.01.2014} + \text{Transactions nettes} + \text{Effet net de valorisation} = \text{Stock au 28.02.2014}$$

Il s'ensuit que le calcul des flux réels doit être effectué sur base de la formule suivante:

$$\text{Transactions nettes} = \text{Stock au 28.02.2014} - \text{Stock au 31.01.2014} - \text{Effet net de valorisation}$$

Il s'ensuit que la BCL ne peut pas effectuer correctement le calcul des flux par simple différence d'encours et il importe dès lors que les fonds d'investissement ou compartiments de fonds d'investissement non monétaires concernés fournissent à la BCL des informations sur les effets de valorisation survenus au cours de la période de référence.

C'est précisément cet effet net de valorisation que le rapport statistique S 1.6 «Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissement non monétaires» doit permettre de recenser.

Reprenons l'exemple simplifié de la rubrique 1-006000 «Actifs non-financiers».

	Stock au 31.01.2014	Stock au 28.02.2014
Actifs non-financiers	120	200

Dans notre exemple la variation de 80 du montant des actifs non-financiers se décompose effectivement comme suit:

- 50, soit le solde net des acquisitions et des ventes
- 30, soit l'effet net de valorisation

Ainsi, pour le mois de février 2014 le montant à renseigner au niveau du rapport S 1.6 est de 30. Ce renseignement permet de procéder au calcul des flux réels de manière plus appropriée, à savoir:

$$200 - 120 - 30 = 50$$

Le flux réel ainsi obtenu est dès lors de 50 et non plus surestimé à 80 comme cela aurait été le cas en l'absence d'informations supplémentaires obtenues sur base du rapport S 1.6.

Afin de procéder au calcul des flux réels de la manière la plus précise possible, l'effet net de valorisation repris dans le rapport S 1.6 doit fournir, de manière agrégée, des informations sur les deux effets suivants:

- l'impact des effets de valorisation de marché sur les éléments du bilan
- l'impact des effets de fluctuation des cours de change sur les éléments du bilan

4.3 Recensement des informations sur les effets de valorisation

Le recensement nécessaire au calcul des transactions peut théoriquement se faire de deux manières différentes tout en produisant un résultat identique. Les deux méthodes sont les suivantes:

- soit identifier spécifiquement tous les effets de valorisation, ce qui peut dans certains cas s'avérer difficile puisqu'il faudrait pour chaque élément d'actif identifier l'impact de la variation du prix de marché et/ou du cours de change de l'actif en question
- soit identifier les transactions réelles, ce qui peut éventuellement se révéler plus simple

Le choix de la méthode est laissé à l'appréciation des fonds d'investissement non monétaires qui peuvent dès lors avoir recours à la méthode qui s'adapte le mieux à leur situation spécifique.

Toutefois, quelque soit la méthode interne retenue, il importe de renseigner les effets de valorisation survenus au cours de la période de référence sur le rapport S 1.6 «Informations sur les effets de valorisation sur le bilan des fonds d'investissement non monétaires».